

**Ecole Notre Dame de la Salette** 9 bis rue du Couvent 85250 LA RABATELIERE

Tél: 02.51.42.23.25 E-mail: ecole.ndlasalette@gmail.com http://larabateliere-ndlasalette.fr/

# CIRCULAIRE DE RENTREE - Année scolaire 2018-2019

Chers parents,

L'année 2018-2019 est lancée! Nous espérons que vous avez tous profité de ce bel été ensoleillé! Ce matin, ce sont 121 élèves qui ont pris le chemin de l'école.

Chaque rentrée est importante et permet aux enfants de reprendre de nouvelles marques, aussi, toute l'équipe et moi-même souhaitons la bienvenue à tous et plus particulièrement aux nouveaux enfants et aux nouvelles familles. L'équipe enseignante, pleine d'idées et de projets, reste pratiquement la même. Nous accueillons Coralie Roger, le jeudi, dans la classe de CP-CE1.

Pendant l'été, l'école s'est refait une beauté, et plus particulièrement les classes de CE2-CM1 d'Estelle et de CM1-CM2 d'Ingéline. Merci à l'OGEC et à tous les parents qui se sont mobilisés pour l'école et leurs enfants, afin de permettre aux élèves de travailler dans de meilleurs conditions.

Le site internet de l'école  $\underline{\text{http://larabateliere-ndlasalette.fr/}}$  vous permettra cette année encore de trouver toutes les informations de l'école, sur l'OGEC et l'APEL et de la vie des classes.



Cout au long de l'année, les classes évolueront autour d'un thème commun : « <u>Ecris et lis tes ratures...</u> » Nous sensibiliserons les enfants à la littérature et plus particulièrement aux contes, en début d'année scolaire.

Prenez le temps de lire toutes les informations. Merci de bien noter les dates de l'année et de signer les documents demandés. Bonne rentrée à toutes et à tous!

Pour l'équipe éducative, Cric Morin, directeur de l'école

### 1 - Les horaires de classes

Pour cette rentrée, l'école reste au rythme de 4 jours par semaine. Il y a donc classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ainsi, pour tous les élèves, les horaires et les jours d'école sont :

- le matin de 8h45 à 12h00.

- l'après-midi de 13h30 à 16h30.

L'accueil de tous les élèves se fait dans leur classe respective (chaque jour, à tour de rôle, un des enseignants des classes élémentaires et ses élèves restent sur la cour de récréation). L'école est donc ouverte le matin <u>de 8h30 à 8h45</u>. Après ce temps, <u>pour la sécurité de vos enfants</u>, le portail de l'école doit rester fermé.

A 12h00, les enfants qui rentrent chez eux <u>attendent dans leur cour de récréation</u> (près de l'entrée) pour que chaque adulte responsable, en avançant dans l'entrée de l'école, puisse les récupérer. Les enfants qui déjeunent à la maison reviennent à l'école <u>pour 13h30</u>.

La sortie des élèves se fait de <u>16h30 à 16h40</u>. Il est <u>indispensable</u> que ces horaires soient respectés pour le bon déroulement de la journée et le respect de tous (élèves, enseignants...)

Vous nous avez indiqué, dans la fiche de renseignements « élève », les personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Pour des raisons de sécurité, nous pourrons refuser de confier votre enfant à une personne qui n'est pas indiquée dans cette fiche.

#### 2 - Le calendrier scolaire

Le calendrier scolaire de l'école est le même que le calendrier national.

Rentrée des classes	Lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 19 octobre 2018 (après la classe) au dimanche 4 novembre 2018
Vacances de Noël	Du vendredi 21 décembre 2018 (après la classe) au dimanche 6 janvier 2019
Vacances d'hiver	Du vendredi 8 février 2019 (après la classe) au dimanche 24 février 2019
Vacances de printemps	Du vendredi 5 avril 2019 (après la classe) au lundi 22 avril 2019 (Lundi de Pâques)
Vacances d'été	Vendredi 5 juillet 2019 (après la classe)



Ponts de l'année scolaire :

- Pâques : pas d'école le lundi 22 avril 2019
- Pont de l'Ascension : pas d'école du mercredi 29 mai 2019 au dimanche 2 juin 2019
- Pentecôte : pas d'école le lundi 10 juin 2019

A noter : - Vendredi 23 novembre 2018, 20h30 : Assemblée Générale APEL-OGEC à l'école

- Dimanche 16 décembre 2018, l'après-midi : Arbre de Noël (à reconfirmer pour le lieu cette année)
- Pas de *Marché de printemps* cette année mais toujours une <u>vente aux familles</u> (bon de commande par le cartable de votre enfant)
  - Samedi 8 juin 2019, toute la journée : Kermesse

## 3 - L'organisation pédagogique

L'organisation des classes est la suivante :

- 22 **PS-MS** + 3 **TPS** avec Christelle PASQUIET et Sarah GRAVELEAU (le lundi)
  Sylvie ROUSSEAU (aide-maternelle)
- 22 GS-CP avec Eric MORIN (directeur) et Magali ARNAUD (le vendredi)
  Maryse DELAVAUD (aide-maternelle)
- 23 CP-CE1 avec Amandine BOUYER et Coralie ROGER (le jeudi)
- 27 CE2-CM1 avec Estelle PHILIPPOT
- 27 CM1-CM2 avec Angéline GUILBAUD

Loïc GAUTIER s'occupe toujours de l'aide aux enfants en difficultés.

Une réunion d'informations pour chaque classe est programmée. Notez bien l'heure et la date de cette réunion (sans les enfants). Merci à tous d'être présents à ces réunions.

- En TPS-PS-MS: Jeudi 4 octobre 2018, à 18h30
- En GS: Mardi 18 septembre 2018, à 18h30
- En CP: Mardi 11 septembre 2018, à 18h30
- En CE1 : Jeudi 13 septembre 2018, à 18h30
- En CE2-CM1 : Vendredi 14 septembre 2018, à 18h30
- En CM1-CM2: Vendredi 21 septembre 2018, à 18h30

# 4 – Fréquentation et absence scolaire

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école élémentaire est <u>obligatoire</u>. **Toute absence doit être signalée** à l'école soit par mail soit par un appel téléphonique avec la possibilité de déposer un message sur le répondeur, le matin même, en précisant le motif. A son retour, **l'enfant devra transmettre son bulletin d'absence** à l'enseignant de sa classe.

Pour une absence prévue, les parents doivent informer l'enseignant par écrit. En cas d'absence pendant le temps de cantine, merci de nous prévenir. Toute demande d'absence exceptionnelle prolongée pour convenance personnelle (vacances des parents...) doit être faite par courrier (bulletin d'absence complété) et adressé au chef d'établissement, ainsi qu'à l'enseignant de votre enfant. L'enseignant, de son côté, ne sera pas tenu de préparer de travail spécifique pour l'élève absent. Ces absences doivent rester exceptionnelles.

## 5 - Piscine

Comme l'an passé, tous les élèves de CP, CE1 et CE2 iront à la piscine Aqua°Bulles de St Fulgent le mardi matin lors du 1er trimestre (première séance le mardi 18 septembre 2018). Le tarif des 10 séances de piscine sera de 12€ par enfant (une partie étant prise en charge par la Communauté de communes et la municipalité).

#### 6 - Abonnements

A la rentrée ou en cours d'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par l'école (Bayard, Milan, Ecole des Loisirs). Les pochettes seront à consulter et à rapporter à l'école.

### 7 - Assurance scolaire

Comme les années précédentes, l'agence AXA-ABV s'associe à l'école pour proposer une assurance scolaire avec les garanties d'une responsabilité civile scolaire (dommage aux autres enfants) et extra-scolaire (dommages à soi-même). Les tarifs attractifs de l'an passé ne pouvant être reproposés par l'assureur, d'autres tarifs de 9,90€ et 14,71€ sont proposés pour l'année scolaire.

Ceux qui n'ont pas renvoyé leur attestation d'assurance et qui seraient intéressés par l'assurance de l'école peuvent donc nous remettre le document joint à la circulaire avec un chèque à l'ordre d'AXA-ABV (d'autres enveloppes sont disponibles à l'école).

Si vous ne souhaitiez pas prendre cette assurance scolaire par le biais de l'école, merci de nous rapporter un justificatif d'assurance scolaire avant le vendredi 14 septembre 2018. Cette assurance devra porter les mentions « assurance scolaire et extra-scolaire ».

## 8 - Eveil à la foi et catéchèse

Un temps de catéchèse (pendant l'heure d'hors-contrat) est proposé pour les élèves du CE1 au CM2. Etant la seule école de la commune, nous souhaitons que ce soit un choix de la part des familles.

La catéchèse aura lieu le **vendredi après-midi, de 15h30 à 16h30**. Vous trouverez ci-joint un **document d'inscription ou non** de votre enfant aux **temps de catéchèse**. Les parents **qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant le récupèreront à 15h30.** 

Au cours du CE2, les temps de catéchèse prépareront en partie la première communion.

A la fin du CM2, les enfants vivront un temps fort et célèbreront avec les enfants de leur commune la fête de la profession de foi.

## 9 – Les poux

Chaque année, régulièrement, des parents nous préviennent de la présence de poux sur la tête de leur(s) enfant(s). Nous faisons régulièrement des rappels sur la bonne conduite à tenir pour éviter que les poux ne se propagent d'une tête à l'autre. Merci donc de veiller à la bonne hygiène et au traitement, si nécessaire, de votre ou vos enfants.

## 10 - Tenue vestimentaire

Lors des beaux jours, les enfants s'habillent plus légèrement. Toutefois, les shorts trop courts et les hauts trop déshabillés ne sont pas autorisés. Egalement, les sandales style « tongs » ne sont pas acceptées (elles sont dangereuses pour les temps de sport ou les jeux sur la cour).

## 11 - Exercices d'évacuation et PPMS

Nous réaliserons plusieurs fois dans l'année des exercices d'évacuation, des exercices de confinement (PPMS) et des « PPMS intrusion » afin de chaque enfant maitrise la conduite à tenir. Ces exercices sont obligatoires dans les établissements scolaires.

## 12 - Gestion en cas d'intempéries

En cas d'intempéries (neige et verglas notamment), une procédure d'urgence sera mise en place à l'école pour accueillir les enfants des parents qui ne pourraient pas garder leur enfant à la maison. Voici la procédure à suivre en cas d'annonce d'épisode neigeux :

## **Objectifs** pour les parents

1) Alléger le dispositif d'accueil à l'école :

Les familles recherchent dès la rentrée scolaire des personnes ressources qui pourrai(en)t assurer la garde de l'enfant au domicile ou chez elles (ceci est valable aussi en cas de maladie de l'enfant).

- 2) En cas d'intempéries ou de période d'épidémie :
  - les familles non équipées en informatique seront prévenues la veille ou par téléphone,
  - les autres familles surveillent leurs mails.

<u>Toutes les familles</u> signalent en retour de l'information leurs besoins d'accueil par l'école (journée, demi-journée, cantine, périscolaire). Un rappel avec la conduite à tenir vous sera envoyé par mail ou courrier en cas d'annonce d'épisode neigeux.

## 13 - L'OGEC

L'OGEC (Organisme de Gestion des Etablissements d'enseignement Catholique) est une association composée de parents bénévoles permettant le bon fonctionnement de notre établissement. L'OGEC est en lien avec l'équipe enseignante, les salariées et les bénévoles cantine.

L'OGEC a pour rôle d'assurer la gestion et l'entretien de l'école :

- Paiement des factures (EDF, eau, fournitures de fonctionnement...);
- Exécution du budget, fixation des contributions et participations...;
- Employeur pour les personnels de droit privé (ASEM, salariés) ;
- Choisit les investissements et leur financement, contracte les emprunts ;
- Gestion des trajets et service à la Maison de Vie...

Pour permettre la bonne marche des établissements, les travaux et le paiement des factures, le financement est pris en charge :

- par la commune avec le forfait communal, pour les fournitures, payer les salariées, les achats divers ;
- par les contributions des familles pour la construction, l'entretien des bâtiments et l'OGEC départemental ;
  - par les fêtes organisées par l'OGEC (Arbre de Noël, kermesse, marché de printemps).

L'OGEC est actuellement composé de 13 membres, à savoir :

Président : Gaëtan Chauvin Co-président : Olivier Catherine Trésorière : Sabrina Baron Vice trésorier : Philippe Langlade

Trésorière adjointe : Julie Challet

Secrétaire : Fanny Talbot Secrétaire adjointe : Sandrine Fonteneau

Membres: Olivier Allain, Gilbert Boucher, Anthony Guerrier, Florian Merieau, Yannick Olivier,

Aurélien Ricard

L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le vendredi 23 novembre 2018 (avec l'APEL)

# 14 - Les rétributions scolaires (gérées par l'OGEC et le Chef d'établissement)

Le Comité National de l'Enseignement Catholique a voté il y a deux ans un nouveau statut pour les chefs d'établissement. Il est applicable à tous les chefs d'établissement (écoles, collèges et lycées) de l'Enseignement Catholique en France, et il s'impose dans la totalité de ses dispositions à tous ses membres et, plus particulièrement à l'OGEC, à l'APEL, et au Directeur Diocésain.

Ce statut nomme les conditions d'exercice du chef d'établissement, et il met en valeur cette responsabilité pastorale, éducative, pédagogique, matérielle et administrative. Une des évolutions de ce nouveau statut est la rémunération des chefs d'établissement des écoles qui est revalorisée.

En Vendée, la responsabilité d'employeur est assurée par l'UDOGEC (Union Départementale des OGEC) au nom et pour le compte de chaque OGEC. C'est donc l'UDOGEC qui doit assurer la revalorisation des salaires des chefs d'établissement des écoles. L'UDOGEC a décidé d'étaler cette revalorisation sur plusieurs années, ce qui a <u>un impact sur la contribution des familles pendant ce</u> laps de temps.

Très concrètement, <u>l'OGEC de notre école a décidé d'augmenter la contribution des familles</u> d'un euro par an sur trois ans.

Ces éléments ont été présentés dans le cadre de cinq réunions organisées en juin pour les responsables des établissements de notre réseau (OGEC, APEL et chefs d'établissement). Il leur a été précisé que ce statut n'est pas négociable et qu'il s'impose à tous les établissements de l'Enseignement catholique en France.

Cette année scolaire, la participation des familles aux frais de scolarité est donc fixée à 265€ par enfant pour l'année scolaire, soit 26,50€ par mois par enfant (sur 10 mois).

Le prix des repas de cantine ne change pas : le prix du repas pour un enfant déjeunant régulièrement à la **cantine est de 3,85€.** Les repas occasionnels sont vendus au prix de **4,45€.** 

L'ensemble (rétributions + cantine) sera globalisé à l'année et divisé en 10 mois.

Le premier paiement se fera autour du 20-25 septembre 2018 et les autres paiements se feront au 10 de chaque mois. La facture globale de l'année scolaire vous sera distribuée à la mi-septembre.

Si votre premier prélèvement n'avait pas eu lieu avant la fin du mois de septembre, merci de m'en informer le plus rapidement possible

# 15 - La cantine scolaire

L'an passé, un règlement intérieur a été crée conjointement par des parents d'élèves, des enseignants, des salariés de l'école, des membres de l'OGEC et de l'APEL. Ce règlement a été distribué à toutes les familles et est distribué à tous lors de l'inscription à l'école.

Chaque année, nous vous demandons de signer ce règlement (coupon à signer dans la pochette) et de le faire signer à votre ou vos enfants à partir du CP. Vous pouvez retrouver le règlement sur le site internet de l'école.

## 16 - L'APEL

L'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) a pour objectif de créer du dynamisme dans la communauté éducative et d'apporter une aide financière supplémentaire afin de permettre à des projets éducatifs de voir le jour, de financer une partie des livres de catéchèse.

La volonté principale est de ne pas toujours solliciter financièrement les parents mais de faire des actions lucratives tournées vers un public plus large, d'accueillir les nouvelles familles de l'école...

L'APEL organise les actions suivantes :

- Vente de pommes et jus de pommes, de plats à emporter
- Conférences
- Portes ouvertes pour les nouveaux parents
- Achat de kits scolaires en fin d'année

L'APEL a aussi aidé l'an passé à l'organisation et à une prise en charge financière de la classe de mer à l'Ile d'Yeu qui a eu lieu pour les élèves de CE2, CM1 et CM2.

L'APEL est actuellement composée de 9 membres, à savoir :

Co-présidentes : Stéphanie Pelletreau et Adeline Duret

Trésorière : Nathalie Villain Vice-trésorière : Aurélie Foucher Secrétaire : Valérie Maillot

Membres: Anne Duret, Magali Charbonneau, Emilie Manceau

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de parents, vous pouvez contacter le bureau APEL par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:apel.larabateliere@gmail.com">apel.larabateliere@gmail.com</a>.

## L'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le vendredi 23 novembre 2018 (avec l'OGEC)

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion à l'APEL. Lors de votre adhésion, le montant de la cotisation servira à financer une partie des actions de l'école et de l'APEL de Vendée.

## 17 - Récapitulatif des documents à rapporter

## > Documents obligatoires à rapporter :

- L'autorisation parentale de diffusion de documents et la déclaration de pouvoirs en cas d'urgence, datées et signées (feuille jaune)
- **L'assurance scolaire** ou l'attestation d'assurance scolaire (pour ceux qui ne l'ont pas déjà envoyée)
- L'inscription ou non de votre enfant aux temps de catéchèse (pour les élèves du CE1 au CM2) (feuille rose)
- Le coupon-réponse du règlement intérieur de restauration scolaire, daté et signé par les parents et les enfants à partir du CP.
  - Le coupon ci-dessous à découper et signer

## Quelques infos...

- En cas de changement d'adresse, de téléphone, de mail, merci de nous informer au plus vite.
- Chaque année, des vêtements sont perdus, oubliés... <u>Merci de bien noter tous les vêtements et accessoires de vos enfants pour éviter de perdre du temps à retrouver leur propriétaire...</u> Les vêtements non réclamés seront donnés à une association.

×
Mme et/ou M
Parents de :
ont bien pris connaissance de toutes les informations de la circulaire.

Signature des parents